

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 12/06/2025

Auteur : Martial SIMONDANT – Maire
ID : 038-213800154-20250604-D20250604_05-DE

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Contre : 7 Pour : 5 Abstentions : 1

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

Délibération n° D 2025-06-04 / 05

Date de la séance : 4 juin 2025

Date de la convocation : 28 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juin, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, DURAND Grégory, CROUZET Rémy, GREA Pascale, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, SAUNIER Isabelle

Absents avec pouvoir : ROUSSILLON Julien donne pouvoir à SIMONDANT Martial
LECOMTE LEMOINE Brigitte donne pouvoir à DURAND Grégory

Absents : GALLIFET Bernard, GAUTIER Alexandra, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane, PIGNARD Laurence

AVIS SUR DES DEMANDES DE CESSIION D'ACTIFS IMMOBILIERS

La commune d'ARTAS est sollicitée par plusieurs demandes de cessions d'actifs immobiliers majoritairement sur des locaux commerciaux ou de service. Il est donc nécessaire de connaître la position du conseil municipal en la matière afin de pouvoir apporter une réponse aux demandeurs.

Les demandes portent sur des locaux :

- Terrasses de la Fontaine
- Résidence Revellin Falcoz
- Tènement du Bar – Restaurant sur la parcelle AC 343

Monsieur le Maire précise que, lors du vote du budget 2025, la prospective financière faisait apparaître sur les années futures un besoin de recettes supplémentaires et récurrentes de l'ordre de 100 000 € annuel afin de maintenir notre capacité d'autofinancement. Comme cela avait été précisé les deux leviers majeurs seront à l'avenir de faire des économies de fonctionnement et de générer des recettes complémentaires, les loyers étant une possibilité intéressante.

Il est également précisé que la commune est engagée dans une démarche de renforcement de l'offre de commerces et de services, et que le fait de demeurer propriétaire, permet de piloter les implantations en fonction de la stratégie communale.

Par ailleurs, la nécessité de cohérence avec notre stratégie et les différentes demandes est également à apprécier.

Dans ce cadre il propose au conseil municipal d'émettre un avis sur les demandes de cession d'actifs immobiliers.

A la demande de 8 membres du conseil municipal (soit plus du tiers) il est demandé le vote à bulletin secret.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE par 7 voix CONTRE, 5 voix POUR et 1 ABSTENTION** sur le principe de cession des actifs immobiliers.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les demandeurs concernés de la position du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
Martial SIMONDANT



La secrétaire de séance
Michelle LAMOURY

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Michelle", is written over the name of the secretary of the session.